

Canada Customs
and Revenue AgencyAgence des douanes
et du revenu du Canada

**STATEMENT OF DISTRIBUTIONS FROM A
RETIREMENT COMPENSATION ARRANGEMENT (RCA)**
**ÉTAT DES MONTANTS ATTRIBUÉS
D'UNE CONVENTION DE RETRAITE**

T4A - RCA

Year 2004 Année	12 Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14 Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16 Distributions Montants attribués	18 Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20 Other amounts Autres montants

* If your social insurance number is not shown, see the back of this form.
Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire

Last name (in capital letters)
Nom de famille (en lettres majuscules)First name and initials
Prénom et initiales

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

61 Business Number

Numéro d'entreprise

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

Attach to the T4A-RCA Summary
Annexe à la déclaration T4A-RCA Sommaire**1**

RC-04-547

T4A-RCA (04)



Canada Customs
and Revenue Agency

Agence des douanes
et du revenu du Canada

**STATEMENT OF DISTRIBUTIONS FROM A
RETIREMENT COMPENSATION ARRANGEMENT (RCA)
ÉTAT DES MONTANTS ATTRIBUÉS
D'UNE CONVENTION DE RETRAITE**

T4A - RCA

Year 2004 Année	12 Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14 Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16 Distributions Montants attribués	18 Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20 Other amounts Autres montants
	22 Income tax deducted Impôt retenu sur le revenu	24 Social Insurance Number * Numéro d'assurance sociale			

* If your social insurance number is not shown, see the back of this form.
Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire
Last name (in capital letters)
Nom de famille (en lettres majuscules)

First name and initials
Prénom et initiales

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

61 Business Number

Numéro d'entreprise

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

Attach to the T4A-RCA Summary
Annexe à la déclaration T4A-RCA Sommaire

2

RC-04-547

T4A-RCA (04)



Canada Customs
and Revenue Agency

Agence des douanes
et du revenu du Canada

**STATEMENT OF DISTRIBUTIONS FROM A
RETIREMENT COMPENSATION ARRANGEMENT (RCA)
ÉTAT DES MONTANTS ATTRIBUÉS
D'UNE CONVENTION DE RETRAITE**

T4A - RCA

Year 2004 Année	12 Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14 Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16 Distributions Montants attribués	18 Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20 Other amounts Autres montants
	22 Income tax deducted	24 Social Insurance Number * Numéro d'assurance sociale	* If your social insurance number is not shown, see the back of this form. Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.		
	Impôt retenu sur le revenu				

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire
Last name (in capital letters)
Nom de famille (en lettres majuscules)

First name and initials
Prénom et initiales

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

For recipient - Attach to your tax return
Pour le bénéficiaire - Annexe à votre déclaration de revenus **3**

T4A-RCA (04)

Detach here
Détachez ici

RC-04-547

Year 2004 Année	12 Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14 Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16 Distributions Montants attribués	18 Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20 Other amounts Autres montants
	22 Income tax deducted	24 Social Insurance Number * Numéro d'assurance sociale	* If your social insurance number is not shown, see the back of this form. Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.		
	Impôt retenu sur le revenu				

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire
Last name (in capital letters)
Nom de famille (en lettres majuscules)

First name and initials
Prénom et initiales

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

To be kept by recipient / À conserver par le bénéficiaire **4**

T4A-RCA (04)

RC-04-547

Instructions

Box 12 - This is an amount refunded to the employer. If the amount received represents a contribution the employer made to the RCA that was deductible under paragraph 20(1)(r) of the *Income Tax Act*, the employer has to include the amount in computing income from a business or property in the year the amount is received from the RCA.

Box 14 - This is a refund of contributions that you or another beneficiary made. You have to include this amount on line 130 of your income tax and benefit return. See "Additional information" below.

Box 16 - This is an amount paid as benefits from the RCA. If the amount in box 16 relates to your employment, you have to report the amount on line 130 of your income tax and benefit return.

If the amount relates to another person's employment, you have to include this amount in your income if that other person:

- died, and this amount was not reported on the final return of the deceased; or
- became a non-resident.

See "Additional information" below.

Box 18 - This is the amount you received for selling an interest in the RCA. You have to include this amount on line 130 of your income tax and benefit return.

If you made non-deductible contributions to this RCA, or you had previously purchased an interest in this RCA, you may claim a deduction on line 232 of your income tax and benefit return equal to either A or B, whichever is less.

A = the amount in box 18

B = (C minus D)

C = the total of the purchase price you paid while a resident of Canada to acquire the interest in the RCA, and the non-deductible contributions you made to this RCA before the end of the year of disposition and amounts transferred from another RCA.

D = the total amounts transferred to another RCA and amounts you previously deducted for any amounts received for this RCA (do not include a deduction claimed for amounts received out of the RCA as a retiring allowance). See "Note" below.

Box 20 - You have to report this amount on line 130 of your income tax and benefit return. This amount results from certain RCA trust transactions. For more information about this amount, contact the trust's custodian. See "Additional information" below.

Box 22 - Enter this amount on line 437 of your income tax and benefit return.

Box 24 - This is your social insurance number.

Additional information

If you include an amount from box 14, 16 or 20 in your income, you may be eligible to claim a deduction, on line 232 of your income tax and benefit return, equal to either A or B below, whichever is less.

A = the total amount from this RCA that you include in income this year

B = (C minus D)

C = the total of amounts transferred from another RCA, plus

- **If you contributed amounts directly to this RCA that were non-deductible:** the amounts you contributed to this RCA before the end of the year while it was an RCA. Do not include employee contributions shown in Box 20 of your T-4 slip. Those amounts are usually deductible on line 207 of your income tax and benefit return;
- **If you bought an interest in an RCA:** amounts paid before the end of the year while you were a resident of Canada, to acquire an interest in the RCA; and
- **If you sold an interest in an RCA:** amounts received or receivable by you, at a time you were resident in Canada, as proceeds of disposition of an interest in the RCA.

D = the total of all amounts transferred from another RCA and all amounts you deducted in an earlier year for amounts you received from this RCA (do not include a deduction claimed for amounts received out of the RCA as a retiring allowance).

Note

If your employer contributed to this RCA, you may transfer the eligible portion of the amount you receive as a retiring allowance from this RCA to your RPP or your RRSP. Claim a deduction for the amount you transfer to your RPP on line 207 of your income tax and benefit return, and for the amount you transfer to an RRSP on line 208 of your income tax and benefit return.

Under the *Income Tax Act*, you have to give your social insurance number (SIN) on request to any person who prepares an information slip for you. If you do not have a SIN, apply for one through any Human Resources Development Centre Canada office.

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005

Instructions

Case 12 - Il s'agit d'un montant remboursé à l'employeur. Si le montant reçu représente une somme versée par l'employeur à la convention de retraite (CR) qui était déductible selon l'alinéa 20(1)(r) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'employeur doit inclure cette somme dans le calcul du revenu d'entreprise ou de biens pour l'année où il l'a reçue.

Case 14 - Il s'agit d'un remboursement de cotisations que vous ou un autre bénéficiaire avez versées. Vous devez inclure ce montant à la ligne 130 de votre déclaration de revenus et de prestations. Lisez la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

Case 16 - Il s'agit d'une somme versée comme prestations de la CR. Si la somme vise votre emploi, vous devez inclure à la ligne 130 de votre déclaration de revenus et de prestations. Si la somme à la case 16 se rapporte à l'emploi d'une autre personne, vous devez l'inclure dans votre revenu si cet employé, selon le cas :

- est décédé et que ce montant n'a pas été inclus dans sa déclaration finale;
- est devenu un non-résident.

Lisez la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

Case 18 - Il s'agit de la somme que vous avez reçue après avoir disposé d'un droit dans la CR. Vous devez inclure cette somme à la ligne 130 de votre déclaration de revenus et de prestations. Si vous avez versé des cotisations non déductibles à cette CR ou si vous aviez déjà acheté un droit dans cette CR, vous pouvez demander une déduction, à la ligne 232 de votre déclaration de revenus et de prestations, égale au moins élevé des montants A ou B ci-dessous.

A = Le montant de la case 18

B = (C moins D)

C = Le total du prix d'achat que vous avez versé pour acquérir un droit dans la CR alors que vous étiez résident du Canada, des cotisations non déductibles que vous y avez faites avant la fin de l'année de la disposition et les montants transférés provenant d'une autre CR.

D = Le total des montants transférés à une autre CR, et le total des sommes que vous avez déjà déduites à l'égard de tous les montants reçus relativement à cette CR (sauf une déduction demandée pour des sommes reçues sous forme d'allocations de CR). Lisez la remarque ci-dessous.

Case 20 - Vous devez inclure cette somme à la ligne 130 de votre déclaration de revenus et de prestations. Ce montant résulte de certaines transactions au sein de la fiducie de convention de retraite. Pour obtenir plus de renseignements sur ce montant, communiquez avec le dépositaire de la fiducie. Lisez la section « Renseignements supplémentaires » ci-dessous.

Case 22 - Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration de revenus et de prestations.

Case 24 - Il s'agit de votre numéro d'assurance sociale.

Renseignements supplémentaires

Si vous incluez dans votre revenu une somme qui figure à la case 14, 16 ou 20, vous pouvez avoir droit à une déduction, à la ligne 232 de votre déclaration de revenus et de prestations, égale au moins élevé des montants A ou B ci-dessous.

A = Le total des montants provenant de cette CR que vous incluez dans le revenu pour cette année

B = (C moins D)

C = Le total des montants suivants et les montants transférés provenant d'une autre CR :

- **Si vous avez versé des cotisations directement à cette CR** qui n'étaient pas déductibles, les cotisations que vous y avez versées avant la fin de l'année alors qu'elle était une CR. N'incluez pas les cotisations d'un employé inscrites à la case 20 de votre feuillet T4. Ces montants sont ordinairement déductibles à la ligne 207 de votre déclaration de revenus et de prestations;

- **Si vous avez acheté un droit dans une CR**, les sommes que vous avez payées avant la fin de l'année, pendant que vous étiez un résident du Canada, pour acquérir ce droit;
- **Si vous avez vendu un droit dans une CR**, les sommes que vous avez reçues, ou aviez le droit de recevoir, comme produit de disposition d'un droit dans la CR à un moment où vous étiez résident du Canada.

D = Le total des montants transférés à une autre CR et le total de tous les montants que vous avez déduits dans une année précédente à l'égard de sommes que vous avez reçues de cette CR (sauf une déduction demandée pour des sommes reçues sous forme d'allocations de retraite).

Remarque

Si votre employeur a versé des cotisations à cette CR, vous pouvez transférer la partie admissible de la somme que vous avez reçue comme allocation de retraite de cette CR dans votre régime de pension agréé (RPA) ou votre REER. Demandez une déduction pour la somme que vous transférez dans votre RPA à la ligne 207 de votre déclaration de revenus et de prestations, et demandez-en une pour la somme que vous transférez dans votre REER à la ligne 208.

Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez fournir sur demande votre numéro d'assurance sociale (NAS) à toute personne qui établit un feuillet de renseignements à votre nom. Si vous n'avez pas de NAS, vous pouvez en obtenir un du bureau de Développement des ressources humaines Canada.

Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005



Canada Customs
and Revenue Agency

Agence des douanes
et du revenu du Canada

**STATEMENT OF DISTRIBUTIONS FROM A
RETIREMENT COMPENSATION ARRANGEMENT (RCA)**
**ÉTAT DES MONTANTS ATTRIBUÉS
D'UNE CONVENTION DE RETRAITE**

T4A - RCA

Year 2004 Année	12 Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14 Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16 Distributions Montants attribués	18 Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20 Other amounts Autres montants

* If your social insurance number is not shown, see the back of this form.
Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire

Last name (in capital letters)
Nom de famille (en lettres majuscules)

First name and initials
Prénom et initiales

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

61 Business Number

Numéro d'entreprise

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

For custodian - Attach to your T3-RCA return
Pour le dépositaire - Annexez à votre déclaration T3-RCA

5

T4A-RCA (04)

Detach here
Détachez ici

RC-04-547



Canada Customs
and Revenue Agency

Agence des douanes
et du revenu du Canada

**STATEMENT OF DISTRIBUTIONS FROM A
RETIREMENT COMPENSATION ARRANGEMENT (RCA)**
**ÉTAT DES MONTANTS ATTRIBUÉS
D'UNE CONVENTION DE RETRAITE**

T4A - RCA

Year 2004 Année	12	Refund of employer contributions Remboursement des cotisations de l'employeur	14	Refund of employee contributions Remboursement des cotisations de l'employé	16	Distributions Montants attribués	18	Selling price of an interest in an RCA Prix de vente d'un droit dans une convention de retraite	20	Other amounts Autres montants
	22	Income tax deducted	24	Social Insurance Number *						
		Impôt retenu sur le revenu		Numéro d'assurance sociale						

Recipient's name and address - Nom et adresse du bénéficiaire

Recipient's

First name and initials
Prénom et initiales

* If your social insurance number is not shown, see the back of this form.
Si votre numéro d'assurance sociale ne figure pas dans cette case, lisez le verso de ce feuillet.

Autres montants

Name of custodian or person who bought an interest in the RCA

PWGSC-TPSGC

Nom du dépositaire ou de l'acheteur d'un droit dans la convention de retraite

61 Business Number

Numéro d'entreprise

Privacy Act personal information bank number RCT/P-PU-005
Loi sur la protection des renseignements personnels, fichier de renseignements personnels numéro RCT/P-PU-005

For custodian - Keep this copy for your records
Pour le dépositaire - Conservez cette copie dans vos dossiers

6

T4A-RCA (04)

RC-04-547